

Plants d'épices aux Seychelles et à Cayenne

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/30 f°311

Le 15 juillet 1772 : Poivre au ministre : Après l'envoi d'épices aux Seychelles, projet d'envoi à Cayenne à la bonne saison, en octobre.

Le 15 juillet 1772, Poivre au ministre De Boynes.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous faire part dans ma lettre n°3 en date du 22 août 1771 de mes observations sur l'ordre qui m'avait été adressé de faire transporter à notre colonie de Cayenne des plants et graines des deux épiceries fines. J'attendais le retour de M. Provost pour l'exécution de cet ordre. Le succès de sa mission m'a mis en état de remplir parfaitement vos vues sur ce point ; mais les bâtiments qui nous ont apporté les nouveaux plants et graines des deux épiceries fines n'étant arrivés que les premiers jours de juin qui est la saison de l'hiver et des tempêtes dans les mers du cap de Bonne-Esperance, j'ai pensé qu'il convenait d'attendre le retour de la belle saison pour doubler le Cap, et assurer le transport que vous avez ordonné pour Cayenne. En conséquence j'ai réservé ici les plants et graines destinés à ce transport, et j'attends le retour de la corvette *Le Nécessaire*, commandée par M. Cordé, que j'ai envoyé aux îles Seychelles pour y établir la culture de ces mêmes plants.

La saison la plus favorable pour le transport des plants à Cayenne sera sans contredit le mois d'octobre, la corvette *Le Nécessaire* sera de retour, et suivant les apparences, ce sera M. Maillart Dumlesle qui fera cette expédition. Je lui remettrai tous les plants et graines réservés pour cet objet ainsi que les instructions nécessaires pour en assurer soit le transport par mer, soit le succès de la culture à Cayenne.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, ...

Poivre

* * *